

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Numéro SIRET :
20003357900018**

COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE ARRAS MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

Compte administratif

BUDGET : 03 BUDGET EAU

ANNEE 2015

SOMMAIRE

I - Informations générales		
Modalités de vote du budget		
II - Présentation générale du compte administratif		
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
B2 - Balance générale du budget - Recettes		
III - Vote du compte administratif		
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
IV - Annexes		
	JOINTES	SANS OBJET
A - Eléments du bilan		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
A1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
A3.2 - Etalement des provisions		X
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		X
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		X
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		X
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		X
A6 - Etat des charges transférées		X
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers		X
A8.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
A8.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
A8.3 - Opérations liées aux cessions		X
A9.1 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
A9.2 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
A10 - Etat des travaux en régie		X
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.7 - Etat des engagements reçus		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations		
C1.1 - Etat du personnel		X
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		X
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		X
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
D - Arrêté et signatures		
D - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - Sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : [...]

.....

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont semi-budgétaires.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	3 385 406.11	3 560 526.16	+175 120.05
	Section d'investissement	4 003 162.49	4 478 871.80	+475 709.31

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		1 417 100.34	
	Report en section d'investissement (001)	673 454.78		

= =

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		8 062 023.38	9 456 498.30	+1 394 474.92

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	577 648.67	283 410.00	
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	577 648.67	283 410.00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	3 385 406.11	4 977 626.50	+1 592 220.39
	Section d'investissement	5 254 265.94	4 762 281.80	-491 984.14
	TOTAL CUMULE	8 639 672.05	9 739 908.30	+1 100 236.25

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		577 648.67	283 410.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		283 410.00
13111	AGENCE DE L'EAU		283 410.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	577 648.67	
21531	RESEAUX ADDUCTIONS EAUX	577 648.67	
	[...]Opérations d'équipement n°		
45...	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 410.00	42 152.56			30 257.44
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	48 000.00	45 624.68			2 375.32
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 131.00	2 817.34			5 313.66
	Total des dépenses de gestion courante	128 541.00	90 594.58			37 946.42
66	CHARGES FINANCIERES	90 000.00	75 159.56			14 840.44
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 669.00	11 359.06			1 309.94
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (2)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	231 210.00	177 113.20			54 096.80
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 503 890.34				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	3 223 325.96	3 208 292.91			15 033.05
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	4 727 216.30	3 208 292.91			15 033.05
	TOTAL	4 958 426.30	3 385 406.11			69 129.85

Pour information					
D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	656 000.00	676 431.85			-20 431.85
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (5)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	26 000.00	25 957.50			42.50
	Total des recettes de gestion courante	682 000.00	702 389.35			-20 389.35
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		14.30			-14.30
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (2)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	682 000.00	702 403.65			-20 403.65
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	2 859 325.96	2 858 122.51			1 203.45
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	2 859 325.96	2 858 122.51			1 203.45
	TOTAL	3 541 325.96	3 560 526.16			-19 200.20

Pour information					
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	1 417 100.34				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100.00			100.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 052 790.34	523 362.52	577 648.67	951 779.15
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000.00			50 000.00
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	2 102 890.34	523 362.52	577 648.67	1 001 879.15
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	220 000.00	218 792.82		1 207.18
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	264 228.00	90 818.00		173 410.00
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	484 228.00	309 610.82		174 617.18
4581	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 587 118.34	832 973.34	577 648.67	1 176 496.33
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	2 859 325.96	2 858 122.51		1 203.45
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)	474 152.84	312 066.64		162 086.20
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 333 478.80	3 170 189.15		163 289.65
	TOTAL	5 920 597.14	4 003 162.49	577 648.67	1 339 785.98

Pour information				
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	673 454.78			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	469 228.00	197 143.67	283 410.00	-11 325.67
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000.00			50 000.00
	Total des recettes d'équipement	519 228.00	197 143.67	283 410.00	38 674.33
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
106	RESERVES (5)	673 454.78	673 454.78		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	200 000.00	87 913.80		112 086.20
	Total des recettes financières	873 454.78	761 368.58		112 086.20
4582	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 392 682.78	958 512.25	283 410.00	150 760.53
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (2)	1 503 890.34			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	3 223 325.96	3 208 292.91		15 033.05
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)	474 152.84	312 066.64		162 086.20
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 201 369.14	3 520 359.55		177 119.25
	TOTAL	6 594 051.92	4 478 871.80	283 410.00	327 879.78

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	42 152.56		42 152.56
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	45 624.68		45 624.68
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	<i>ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)</i>			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 817.34		2 817.34
66	CHARGES FINANCIERES	75 159.56		75 159.56
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 359.06		11 359.06
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (4)			
71	<i>PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		177 113.20		177 113.20

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 177 113.20

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		1 959 736.78	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		658 542.57	658 542.57
14	<i>PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</i>			
15	<i>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)</i>			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	218 792.82		218 792.82
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	523 362.52	64 860.00	588 222.52
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	90 818.00	87 913.80	178 731.80
28	<i>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</i>		399 136.00	399 136.00
29	<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS</i>			
39	<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS</i>			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</i>			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		832 973.34	3 170 189.15	4 003 162.49

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1 673 454.78

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 4 676 617.27

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	676 431.85		676 431.85
71	<i>PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)</i>			
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 957.50		25 957.50
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14.30	2 458 986.51	2 459 000.81
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		399 136.00	399 136.00
79	<i>TRANSFERTS DE CHARGES</i>			
Recettes d'exploitation - Total		702 403.65	2 858 122.51	3 560 526.16

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	1 417 100.34
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 977 626.50
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	197 143.67	159 292.84	356 436.51
14	<i>PROVISIONS REGLEMEENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</i>			
15	<i>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)</i>			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (5)		64 860.00	64 860.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)		87 913.80	87 913.80
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	87 913.80		87 913.80
28	<i>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</i>		3 208 292.91	3 208 292.91
29	<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)</i>			
39	<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)</i>			
4582	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	<i>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</i>			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		285 057.47	3 520 359.55	3 805 417.02

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	
---	--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	673 454.78
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 478 871.80
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (2)(3)	72 410.00	42 152.56			30 257.44
617	ETUDES ET RECHERCHES	60 000.00	30 154.02			29 845.98
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	11 610.00	11 609.54			0.46
63512	TAXES FONCIERES	500.00	389.00			111.00
6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	300.00				300.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	48 000.00	45 624.68			2 375.32
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	48 000.00	45 624.68			2 375.32
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (4)					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 131.00	2 817.34			5 313.66
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	8 131.00	2 817.34			5 313.66
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)	128 541.00	90 594.58			37 946.42
66	CHARGES FINANCIERES(b)(5)	90 000.00	75 159.56			14 840.44
66111	INTERETS	85 000.00	75 159.56			9 840.44
6688	INDEMNITES EMPRUNTS AUTRES	5 000.00				5 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	12 669.00	11 359.06			1 309.94
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	5 685.00	5 684.14			0.86
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 984.00	5 674.92			1 309.08
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES(e)(7)					
022	DEPENSES IMPREVUES(f)					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	231 210.00	177 113.20			54 096.80

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 503 890.34				
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(8)(9)	3 223 325.96	3 208 292.91			15 033.05
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	3 223 325.96	3 208 292.91			15 033.05
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 727 216.30	3 208 292.91			15 033.05
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(10)					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 727 216.30	3 208 292.91			15 033.05
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 958 426.30	3 385 406.11			69 129.85

Pour information D 002 Déficit d'exploitation de N-1	
---	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N – ICNE N-1	
--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 – RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (2)					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	656 000.00	676 431.85			-20 431.85
70118	AUTRES VENTES D'EAU	6 000.00	3 975.97			2 024.03
70128	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	650 000.00	672 455.88			-22 455.88
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (3)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	26 000.00	25 957.50			42.50
751	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VAL	26 000.00	25 957.50			42.50
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)		682 000.00	702 389.35			-20 389.35
76	PRODUITS FINANCIERS(b)					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)		14.30			-14.30
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		14.30			-14.30
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(4)					
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		682 000.00	702 403.65			-20 403.65

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(6)	2 859 325.96	2 858 122.51			1 203.45
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC	500 453.18	499 249.73			1 203.45
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 959 736.78	1 959 736.78			
7811	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	399 136.00	399 136.00			
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(5)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 859 325.96	2 858 122.51			1 203.45
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 541 325.96	3 560 526.16			-19 200.20

Pour information	
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	1 417 100.34

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	100.00			100.00
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILE	100.00			100.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	2 052 790.34	523 362.52	577 648.67	951 779.15
2111	TERRAINS NUS	11 000.00	10 990.70		9.30
21531	RESEAUX ADDUCTIONS EAUX	2 041 790.34	512 371.82	577 648.67	951 769.85
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors opérations)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	50 000.00			50 000.00
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000.00			50 000.00
	Opérations d'équipement n° (3)[...]				
	Total des dépenses d'équipement	2 102 890.34	523 362.52	577 648.67	1 001 879.15
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	220 000.00	218 792.82		1 207.18
1641	EMPRUNTS EN EUROS	220 000.00	218 792.82		1 207.18
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	264 228.00	90 818.00		173 410.00
2764	CREANCES SUR DES PARTICULIERS	264 228.00	90 818.00		173 410.00
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	484 228.00	309 610.82		174 617.18
	Opé. pour compte de tiers n° (4)[...]				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 587 118.34	832 973.34	577 648.67	1 176 496.33

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	2 859 325.96	2 858 122.51		1 203.45
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	2 859 325.96	2 858 122.51		1 203.45
1068	AUTRES RESERVES	1 959 736.78	1 959 736.78		
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 201.00			1 201.00
139111	AGENCE DE L EAU	94 953.55	94 953.55		
13912	REGIONS	125 238.49	125 237.49		1.00
13913	DEPARTEMENTS	2 762.36	2 762.36		
13918	AUTRES	276 297.78	276 296.33		1.45
28157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	399 136.00	399 136.00		
	Charges transférées				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	474 152.84	312 066.64		162 086.20
13118	AUTRES SUBVENTIONS	159 292.84	159 292.84		
21531	RESEAUX ADDUCTIONS EAUX	114 860.00	64 860.00		50 000.00
2762	CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	200 000.00	87 913.80		112 086.20
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 333 478.80	3 170 189.15		163 289.65

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	5 920 597.14	4 003 162.49	577 648.67	1 339 785.98
--	---------------------	---------------------	-------------------	---------------------

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	673 454.78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	469 228.00	197 143.67	283 410.00	-11 325.67
13111	AGENCE DE L'EAU	469 228.00	197 143.67	283 410.00	-11 325.67
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000.00			50 000.00
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000.00			50 000.00
Total des recettes d'équipement		519 228.00	197 143.67	283 410.00	38 674.33
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	673 454.78	673 454.78		
1068	AUTRES RESERVES	673 454.78	673 454.78		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	200 000.00	87 913.80		112 086.20
2762	CRÉANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	200 000.00	87 913.80		112 086.20
Total des recettes financières		873 454.78	761 368.58		112 086.20
	Opé. pour compte de tiers n° (3)[...]				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 392 682.78	958 512.25	283 410.00	150 760.53

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 503 890.34			
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)(5)	3 223 325.96	3 208 292.91		15 033.05
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	2 399.00	1 102.00		1 297.00
28128	AUTRES TERRAINS	5 270.00	5 270.00		
281311	BATIMENTS D'EXPLOITATION	8 420.00	8 420.00		
281531	RESEAUX D'EAU	3 093 739.41	3 085 930.91		7 808.50
281561	SERVICE DISTRIBUTION D'EAU	23 778.00	23 778.00		
281788	AUTRES	53 259.23	47 341.23		5 918.00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	21 243.77	21 243.77		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	8 708.50	8 708.50		
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	6 508.05	6 498.50		9.55
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 727 216.30	3 208 292.91		15 033.05
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(6)	474 152.84	312 066.64		162 086.20
13111	AGENCE DE L'EAU	159 292.84	159 292.84		
2031	FRAIS D'ETUDES	64 860.00	64 860.00		
2111	TERRAINS NUS		152.95		-152.95
21531	RESEAUX ADDUCTIONS EAUX	200 000.00	87 760.85		112 239.15
238	AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000.00			50 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 201 369.14	3 520 359.55		177 119.25
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		6 594 051.92	4 478 871.80	283 410.00	327 879.78

Pour information

R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)
LIBELLE : ...

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement				
...					
16	Emprunts et dettes assimilées				
...					
20	Immobilisations incorporelles				
...					
21	Immobilisations corporelles				
...					
22	Immobilisations reçues en affectation				
...					
23	Immobilisations en cours				
...					
	Autres				

Solde de financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

ETAT NEANT

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 680 189.96	2 677 779.33
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		220 000.00	218 792.82
1641	EMPRUNTS EN EUROS	220 000.00	218 792.82
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 460 189.96	2 458 986.51
1068	AUTRES RESERVES	1 959 736.78	1 959 736.78
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 201.00	
139111	AGENCE DE L EAU	94 953.55	94 953.55
13912	REGIONS	125 238.49	125 237.49
13913	DEPARTEMENTS	2 762.36	2 762.36
13918	AUTRES	276 297.78	276 296.33
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 677 779.33		673 454.78	3 351 234.11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 927 216.30	3 296 206.71
Ressources propres externes de l'année (a)		200 000.00	87 913.80
2762	CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	200 000.00	87 913.80
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		4 727 216.30	3 208 292.91
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	2 399.00	1 102.00
28128	AUTRES TERRAINS	5 270.00	5 270.00
281311	BATIMENTS D'EXPLOITATION	8 420.00	8 420.00
281531	RESEAUX D'EAU	3 093 739.41	3 085 930.91
281561	SERVICE DISTRIBUTION D'EAU	23 778.00	23 778.00
281788	AUTRES	53 259.23	47 341.23
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	21 243.77	21 243.77
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	8 708.50	8 708.50
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	6 508.05	6 498.50
021	Virement de la section de fonctionnement	1 503 890.34	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 296 206.71			673 454.78	3 969 661.49

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	3 351 234.11
Ressources propres disponibles IV	3 969 661.49
Solde V=IV-II (3)	+618 427.38

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV . ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

(1)

(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 . SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Total des dépenses réelles		
042	<i>OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	
043	<i>Opé. d'ordre à l'interieur de la section d'exploitation</i>	
023	<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
Total des dépenses d'ordre		
D002 (5)		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Total des recettes réelles		
042	<i>OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	
043	<i>Opé. d'ordre à l'interieur de la section d'exploitation</i>	
Total des recettes d'ordre		
R002(5)		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

ETAT NEANT

IV . ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(1)

(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

DEPENSES - MANDATS EMIS

Article (2)		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
<i>Total des dépenses réelles</i>		
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
043	<i>Opé. d'ordre à l'interieur de la section d'exploitation</i>	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		
D002 (5)		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
<i>Total des recettes réelles</i>		
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
043	<i>Opé. d'ordre à l'interieur de la section d'exploitation</i>	
<i>Total des recettes d'ordre</i>		
R002(5)		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

ETAT NEANT

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

(1)

(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
Opérations d'équipement n°(1 ligne par op.		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
020	Dépenses imprévues	
4581	Op. c/ de tiers no° ... (1 ligne par op.)	
Total des dépenses réelles		
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
Total des dépenses d'ordre		
D001 (4)		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
106	Réserves	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
4582	Op. c/ de tiers no° ... (1 ligne par op.)	
Total des recettes réelles		
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
Total des recettes d'ordre		
R001 (4)		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

ETAT NEANT

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

(1)

(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
Opérations d'équipement n°(1 ligne par op.		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
020	Dépenses imprévues	
4581	Op. c/ de tiers no° ... (1 ligne par op.)	
Total des dépenses réelles		
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
Total des dépenses d'ordre		
D001 (4)		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
106	Réserves	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
4582	Op. c/ de tiers no° ... (1 ligne par op.)	
Total des recettes réelles		
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
Total des recettes d'ordre		
R001 (4)		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

ETAT NEANT

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

N° opération : [...] Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :				
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)						
[...] (2)						
040 Travaux réalisé par le personnel du mandataire (contrepartie 791)						
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c)(3)						
Dépenses nettes (a-c)						
RECETTES (b)						
Financement par le tiers (4)						
Financement par d'autres tiers (4)						
040 Financement par le service (contrepartie 6742)						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)						
Annulations sur recettes (d) (3)						
Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

ETAT NEANT

IMMOBILISATIONS

Date Edition: 10/02/2016

Collectivité : COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

Budget : BUDGET EAU

Nature: 2111

DE L'EXERCICE 2015

Situation détaillée

Critères particuliers: Budget: BUDGET EAU / Tous ant / 01/01/2015 <= Entrée / Entrée <= 31/12/2015 / Sans cessions /

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ACQUIS.	DATE M. SERVICE	DUREE AMORTI.	VALEUR D' ACQUISITION	CUMUL AMORTI AU 01/01	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 01/01	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12 (1)	SORTIE DE L'ACTIF (2)	AMORTIS. DE L'EXERCICE
---------------------	-------------	--------------	-----------------	---------------	-----------------------	-----------------------	---------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	------------------------

(1) ou à la date de sortie de l'actif pour les biens sortis de l'actif pendant l'exercice.

(2) Dans le cas des sorties totales

AUT03_15_0043	WAILLY EAU POTABLE PRIX DE VENTE CAUPAIN SUR ZC 23	02/11/2015	02/11/2015	0	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00		0,00
AUT03_15_0046	WAILLY EAU POTABLE FRAIS DE NOTAIRE POUR VENTE CAUPAIN	09/11/2015	09/11/2015	0	807,75	0,00	807,75	807,75		0,00
AUT03_15_0052	WAILLY EAU POTABLE FRAIS DE NOTAIRE SUPPLEMENTAIRE POUR VENT	04/12/2015	04/12/2015	0	30,00	0,00	30,00	30,00		0,00
Sous Total par Nature 2111					10 837,75	0,00	10 837,75	10 837,75		0,00

IMMOBILISATIONS

Date Edition: 10/02/2016

Collectivité : COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

Budget : BUDGET EAU

Nature: 21531

DE L'EXERCICE 2015

Situation détaillée

Critères particuliers: Budget: BUDGET EAU / Tous ant / 01/01/2015 <= Entrée / Entrée <= 31/12/2015 / Sans cessions /

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ACQUIS.	DATE M. SERVICE	DUREE AMORTI.	VALEUR D' ACQUISITION	CUMUL AMORTI AU 01/01	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 01/01	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12 (1)	SORTIE DE L'ACTIF (2)	AMORTIS. DE L'EXERCICE
---------------------	-------------	--------------	-----------------	---------------	-----------------------	-----------------------	---------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	------------------------

(1) ou à la date de sortie de l'actif pour les biens sortis de l'actif pendant l'exercice.

(2) Dans le cas des sorties totales

AUT03_15_0001	ETUDE COMPLEMENTAIRE EAU AGNY	15/01/2015	15/01/2015	50	5 888,00	0,00	5 888,00	5 888,00		0,00
AUT03_15_0002	MERCATEL TRVX RESEAU DISTRIB E.POTABLE	19/01/2015	19/01/2015	50	16 629,25	0,00	16 629,25	16 629,25		0,00
AUT03_15_0003	WAILLY CREATION D UN FORAGE MISSION REALISAT	21/01/2015	21/01/2015	50	302,40	0,00	302,40	302,40		0,00
AUT03_15_0004	ARRAS CITADELLE CREATION D UN FORAGE	21/01/2015	21/01/2015	50	302,40	0,00	302,40	302,40		0,00
AUT03_15_0005	WAILLY FORAGE EAU POTABLE ET ESSAIS DE POMPAG	21/01/2015	21/01/2015	50	51 137,77	0,00	51 137,77	51 137,77		0,00
AUT03_15_0006	RETENUE GARANTIE WAILLY REAL FORAGE EAU POTABLE ESSAIS	21/01/2015	21/01/2015	50	2 985,73	0,00	2 985,73	2 985,73		0,00
AUT03_15_0007	WAILLY REAL FORAGE EAU POTABLE ESSAIS POMPAG	21/01/2015	21/01/2015	50	5 591,20	0,00	5 591,20	5 591,20		0,00
AUT03_15_0008	ARRAS CITADELLE REAL D UN FORAGE EAU POTABLE	23/02/2015	23/02/2015	50	53 358,50	0,00	53 358,50	53 358,50		0,00
AUT03_15_0009	WAILLY FORAGE EAU POTABLE ESSAIS DE POMPAGE	24/03/2015	24/03/2015	50	16 873,15	0,00	16 873,15	16 873,15		0,00
AUT03_15_0010	WAILLY FORAGE EAU POTABLE RETENUE GARANTIE	24/03/2015	24/03/2015	50	1 367,86	0,00	1 367,86	1 367,86		0,00
AUT03_15_0011	WAILLY FORAGE EAU POTABLE ESSAIS DE POMPAGE	24/03/2015	24/03/2015	50	9 116,23	0,00	9 116,23	9 116,23		0,00
AUT03_15_0012	AGNY REAL SONDAGE DE RECONNAISSANCE FORAGE	25/03/2015	25/03/2015	50	32 730,83	0,00	32 730,83	32 730,83		0,00
AUT03_15_0013	AGNY REAL SONDAGE EAU RETENUE GARANTIE	25/03/2015	25/03/2015	50	1 722,68	0,00	1 722,68	1 722,68		0,00
AUT03_15_0014	STE CATHERINE ECURIE INTERCONNEXION EAU POTABLE	13/04/2015	13/04/2015	50	5 750,67	0,00	5 750,67	5 750,67		0,00
AUT03_15_0015	AGNY ETUDE DU CHAMP CAPTANT	22/04/2015	22/04/2015	50	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00		0,00

IMMOBILISATIONS

Date Edition: 10/02/2016

Collectivité : COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

Budget : BUDGET EAU

Nature: 21531

DE L'EXERCICE 2015

Situation détaillée

Critères particuliers: Budget: BUDGET EAU / Tous ant / 01/01/2015 <= Entrée / Entrée <= 31/12/2015 / Sans cessions /

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ACQUIS.	DATE M. SERVICE	DUREE AMORTI.	VALEUR D' ACQUISITION	CUMUL AMORTI AU 01/01	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 01/01	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12 (1)	SORTIE DE L'ACTIF (2)	AMORTIS. DE L'EXERCICE
---------------------	-------------	--------------	-----------------	---------------	-----------------------	-----------------------	---------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	------------------------

(1) ou à la date de sortie de l'actif pour les biens sortis de l'actif pendant l'exercice.

(2) Dans le cas des sorties totales

AUT03_15_0016	AGNY REALISATION FORAGE ESSAIS DE POMPAGE	27/04/2015	27/04/2015	50	47 615,50	0,00	47 615,50	47 615,50		0,00
AUT03_15_0017	R.G AGNY REAL FORAGE ET ESSAIS DE POMPAGE	27/04/2015	27/04/2015	50	2 594,50	0,00	2 594,50	2 594,50		0,00
AUT03_15_0018	AGNY REALISATION FORAGE ET ESSAIS DE POMPAGE	27/04/2015	27/04/2015	50	1 680,00	0,00	1 680,00	1 680,00		0,00
AUT03_15_0019	ECURIE STATION DE POMPAGE DIAG AMIANTE PLOMB	29/05/2015	29/05/2015	50	620,00	0,00	620,00	620,00		0,00
AUT03_15_0020	ARRAS AGNY WAILLY OPERATIONS DE NIVELLEMENT	02/06/2015	02/06/2015	50	553,39	0,00	553,39	553,39		0,00
AUT03_15_0021	STE CATHERINE INTERCONNEXION EAU POTABLE	02/06/2015	02/06/2015	50	132,60	0,00	132,60	132,60		0,00
AUT03_15_0022	AGNY ETUDE DU CHAMP CAPTANT	02/07/2015	02/07/2015	50	4 224,00	0,00	4 224,00	4 224,00		0,00
AUT03_15_0023	ARRAS R.ABBE PIERRE POSE DE PIEZOMETRE	10/07/2015	10/07/2015	50	4 548,18	0,00	4 548,18	4 548,18		0,00
AUT03_15_0024	AGNY REAL FORAGE E.P. 4 PIEZOMETRES	20/07/2015	20/07/2015	50	11 685,00	0,00	11 685,00	11 685,00		0,00
AUT03_15_0025	RET GARANTIE AGNY REAL FORAGE E.P. 4 PIEZOMZET	20/07/2015	20/07/2015	50	615,00	0,00	615,00	615,00		0,00
AUT03_15_0026	AGNY AMENAGEMENT D UNE PATURE	21/07/2015	21/07/2015	50	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00		0,00
AUT03_15_0027	ECURIE RUE DE LA CHAPELLE RECHERCHE AMIANTE	27/07/2015	27/07/2015	50	1 186,43	0,00	1 186,43	1 186,43		0,00
AUT03_15_0028	WAILLY REALISATION FORAGE EAU POTABLE TF TC	28/07/2015	28/07/2015	50	4 540,13	0,00	4 540,13	4 540,13		0,00
AUT03_15_0029	WAILLY REALISATION FORAGE EAU POTABLE TF TC	28/07/2015	28/07/2015	50	6 458,64	0,00	6 458,64	6 458,64		0,00
AUT03_15_0030	RG WAILLY REALISATION FORAGE E.POTABLE ESSAIS	28/07/2015	28/07/2015	50	578,88	0,00	578,88	578,88		0,00

IMMOBILISATIONS

Date Edition: 10/02/2016

Collectivité : COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

Budget : BUDGET EAU

Nature: 21531

DE L'EXERCICE 2015

Situation détaillée

Critères particuliers: Budget: BUDGET EAU / Tous ant / 01/01/2015 <= Entrée / Entrée <= 31/12/2015 / Sans cessions /

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ACQUIS.	DATE M. SERVICE	DUREE AMORTI.	VALEUR D' ACQUISITION	CUMUL AMORTI AU 01/01	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 01/01	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12 (1)	SORTIE DE L'ACTIF (2)	AMORTIS. DE L'EXERCICE
---------------------	-------------	--------------	-----------------	---------------	-----------------------	-----------------------	---------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	------------------------

(1) ou à la date de sortie de l'actif pour les biens sortis de l'actif pendant l'exercice.

(2) Dans le cas des sorties totales

AUT03_15_0031	FARBUS RUE DU 8 MAI RENFORCEMENTDU RESEAU AEP	26/08/2015	26/08/2015	50	5 275,37	0,00	5 275,37	5 275,37		0,00
AUT03_15_0032	WAILLY REALISATION D UN FORAGE	27/08/2015	27/08/2015	50	4 815,00	0,00	4 815,00	4 815,00		0,00
AUT03_15_0033	ARRAS CITADELLE ESSAIS DE POMPAGE	28/08/2015	28/08/2015	50	90,00	0,00	90,00	90,00		0,00
AUT03_15_0034	AGNY CHAMP CAPTANT CONSTITUTION DES DOSSIERS	28/08/2015	28/08/2015	50	90,00	0,00	90,00	90,00		0,00
AUT03_15_0035	WAILLY CONSTITUTION DES DOSSIERS PR FORAGE	28/08/2015	28/08/2015	50	90,00	0,00	90,00	90,00		0,00
AUT03_15_0036	ECURIE TRVX DE RACCORDEMENT SUR RESEAU STE CATHERINE	28/08/2015	28/08/2015	50	720,00	0,00	720,00	720,00		0,00
AUT03_15_0037	AGNY POSE D'UNE CLOTURE FORAGE F3	02/09/2015	02/09/2015	50	4 290,00	0,00	4 290,00	4 290,00		0,00
AUT03_15_0038	ARRAS RUE ABBE PIERRE NIVELLEMENT PIEZOMETRE	16/09/2015	16/09/2015	50	27,16	0,00	27,16	27,16		0,00
AUT03_15_0039	AVIS HYDROGEOLOGUE PERIMETRE WAILLY	16/09/2015	16/09/2015	50	1 576,26	0,00	1 576,26	1 576,26		0,00
AUT03_15_0040	AGNY TRAVAUX DE FORAGE	17/09/2015	17/09/2015	50	302,40	0,00	302,40	302,40		0,00
AUT03_15_0041	AGNY AVIS HYDROGEOLOGUE PERIMETRE	07/10/2015	07/10/2015	50	849,76	0,00	849,76	849,76		0,00
AUT03_15_0044	NEUVILLE ST VAAST REHABILITATION DU RESERVOIR	03/11/2015	03/11/2015	50	98 350,16	0,00	98 350,16	98 350,16		0,00
AUT03_15_0045	AGNY ETUDE DU CHAMP CAPTANT TF	05/11/2015	05/11/2015	50	5 145,00	0,00	5 145,00	5 145,00		0,00
AUT03_15_0047	ARRAS CITADELLE ESSAIS DE POMPAGE SUR FORAGE	17/11/2015	17/11/2015	50	90,00	0,00	90,00	90,00		0,00
AUT03_15_0048	ECURIE TRVX DE RACCORDEMENT SUR RESEAU STE CATHERINE	20/11/2015	20/11/2015	50	270,00	0,00	270,00	270,00		0,00
AUT03_15_0049	ARRAS CITADELLE RECHERCHE EAU	24/11/2015	24/11/2015	50	3 327,50	0,00	3 327,50	3 327,50		0,00

IMMOBILISATIONS

Date Edition: 10/02/2016

Collectivité : COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

Budget : BUDGET EAU

Nature: 21531

DE L'EXERCICE 2015

Situation détaillée

Critères particuliers: Budget: BUDGET EAU / Tous ant / 01/01/2015 <= Entrée / Entrée <= 31/12/2015 / Sans cessions /

NUMERO D'INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ACQUIS.	DATE M. SERVICE	DUREE AMORTI.	VALEUR D' ACQUISITION	CUMUL AMORTI AU 01/01	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 01/01	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12 (1)	SORTIE DE L'ACTIF (2)	AMORTIS. DE L'EXERCICE
---------------------	-------------	--------------	-----------------	---------------	-----------------------	-----------------------	---------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	------------------------

(1) ou à la date de sortie de l'actif pour les biens sortis de l'actif pendant l'exercice.

(2) Dans le cas des sorties totales

AUT03_15_0050	WAILLY REAL D UN FORAGE EAU POTABLE	26/11/2015	26/11/2015	50	6 503,34	0,00	6 503,34	6 503,34		0,00
AUT03_15_0051	ECURIE CHATEAU D EAU DIAGNOSTIC AMIANTE	04/12/2015	04/12/2015	50	620,00	0,00	620,00	620,00		0,00
AUT03_15_0053	ECURIE CHATEAU D EAU DIAGNOSTIC AMIANTE	07/12/2015	07/12/2015	50	360,00	0,00	360,00	360,00		0,00
Sous Total par Nature 21531					427 380,87	0,00	427 380,87	427 380,87		0,00
Total par Budget : BUDGET EAU					438 218,62	0,00	438 218,62	438 218,62		0,00
Total par Collectivité : COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS					438 218,62	0,00	438 218,62	438 218,62		0,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015)(1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015(2)	Restes à financer (exercices au delà de 2015)(3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2015
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

ETAT NEANT

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015)(1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015(2)	Restes à financer (exercices au delà de 2015)(3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2015
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

ETAT NEANT

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2015	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
201208003 / MON278833/01902	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	500 000.00	391 666.71	2	15.08		LEP + 0,00	LEP + 0,00	0.00		3.69	15 971.25	0.00	20.34
TOTAL A		500 000.00	391 666.71						0.00			15 971.25	0.00	20.34
Barrière simple B														
TOTAL B		0.00	0.00						0.00			0.00	0.00	0.00
Option d'échange C														
TOTAL C		0.00	0.00						0.00			0.00	0.00	0.00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0.00	0.00						0.00			0.00	0.00	0.00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0.00	0.00						0.00			0.00	0.00	0.00
Autres types de structures F														
TOTAL F		0.00	0.00						0.00			0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		500 000.00	391 666.71						0.00			15 971.25	0.00	20.34

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2015

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2015	Montants des tirages en 2015	Montants des remboursements 2015		Encours restant dû au 31/12/2015
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5192 Avances de trésorerie		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
51931 Lignes de trésorerie		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5194 Billets de trésorerie		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5198 Autres crédits de trésorerie		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
519 Crédits de trésorerie (Total)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

ETAT NEANT

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV
A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0.00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					3 756 387.85									
1641 Emprunts en euros (Total)					3 756 387.85									
200001001 / 990237	CAISSE D'EPARGNE	03/01/2000	07/01/2000	07/04/2000	1 981 837.22	V	EURIBOR03M	4.75	2.89	EUR	T	P	O	A-1
20111003 / 00001565892F	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/11/2011	19/12/2011	19/03/2012	1 000 000.00	F		5.13	5.32	EUR	T	P	N	A-1
201208003 / MON278833/01902	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	23/05/2012	18/07/2012	01/11/2012	500 000.00	V	LEP	5.14	0.00	EUR	T	C	N	A-2
201301009 / MON242039	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	09/11/2002	01/01/2013	01/01/2013	9 375.79	F		5.55	8.64	EUR	A	P	N	A-1
201301010 / 0942774	CAISSE D'EPARGNE	25/06/2002	01/01/2013	25/06/2013	26 502.26	F		5.40	6.93	EUR	A	P	N	A-1
201301011 / 99144462374	CREDIT AGRICOLE	10/12/2008	01/01/2013	10/03/2013	187 444.42	F		5.11	5.24	EUR	T	P	N	A-1
201301012 / 99140717505	CREDIT AGRICOLE	20/10/2005	01/01/2013	20/10/2013	51 228.16	F		3.85	3.98	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0.00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0.00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0.00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0.00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0.00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0.00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0.00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0.00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0.00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0.00									
1681 Autres emprunts (Total)					0.00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0.00									
1687 Autres dettes (Total)					0.00									
TOTAL GENERAL					3 756 387.85									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et Dettes au 31/12/2015

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0.00		1 925 814.52					218 792.82	75 159.56	0.00	0.00
1641 Emprunts en euros (Total)		0.00		1 925 814.52					218 792.82	75 159.56	0.00	0.00
200001001 / 990237	N	0.00		432 849.88	2.77	V	EURIBOR03M	0.09	135 113.34	751.14	0.00	0.00
201111003 / 00001565892F	N	0.00		872 346.22	15.97	F		5.13	34 393.40	46 496.29	0.00	0.00
201208003 / MON278833/01902	N	0.00		391 666.71	11.58	V	LEP	3.69	33 333.32	15 971.25	0.00	0.00
201301009 / MON242039	N	0.00		4 056.43	1.00	F		5.55	1 869.71	328.90	0.00	0.00
201301010 / 0942774	N	0.00		7 157.00	0.48	F		5.40	6 790.37	753.16	0.00	0.00
201301011 / 99144462374	N	0.00		176 204.74	22.94	F		5.11	3 938.32	9 130.64	0.00	0.00
201301012 / 99140717505	N	0.00		41 533.54	9.80	F		3.85	3 354.36	1 728.18	0.00	0.00
1643 Emprunts en devises (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1681 Autres emprunts (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1687 Autres dettes (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		0.00		1 925 814.52					218 792.82	75 159.56	0.00	0.00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	6 produits	1 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	79,66 % de l'encours	20,34 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	1 534 147,81 €	391 666,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2015	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0.00					0.00				0.00	0.00	0.00
Taux variable simple (total)		0.00					0.00				0.00	0.00	0.00
Taux complexe (total)(2)		0.00					0.00				0.00	0.00	0.00
TOTAL		0.00					0.00				0.00	0.00	0.00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

ETAT NEANT

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0.00	0.00		
Taux variable simple (total)						0.00	0.00		
Taux complexe (total)(2)						0.00	0.00		
TOTAL						0.00	0.00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

ETAT NEANT

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT OU REFINANCEMENT**

A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT OU REFINANCEMENT(1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements(6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux(7)	Index(8)	Niveau de taux(9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts(13)	en capital		
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

ETAT NEANT

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES EN COURS DE L'ANNEE 2015 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/2015	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
TOTAL GENERAL												0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Inscire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres :

- Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X : autre.

ETAT NEANT

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A2 A3.1 A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Délibération du																																																					
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 525 euros																																																						
	Bien ou catégories de biens amortis : <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Immobilisations incorporelles</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">Durée :</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>- Logiciels bureautiques</td> <td style="text-align: right;">5 ans</td> <td style="text-align: center;">14/11/2013</td> </tr> <tr> <td>- Frais d'établissement</td> <td style="text-align: right;">5 ans</td> <td style="text-align: center;">14/11/2013</td> </tr> <tr> <td colspan="3"> ■ Reprises sur subventions d'investissement et Subvention d'équipement sont amortis sur les mêmes durées d'amortissement que celles des biens auxquelles elles se rattachent </td> </tr> <tr> <td>Immobilisations corporelles</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Usine de production d'eau potable et station de pompage</td> <td style="text-align: right;">50 ans</td> <td style="text-align: center;">14/11/2013</td> </tr> <tr> <td>- Ouvrages de génie civil pour le captage et le transport de l'eau potable : branchements aux réseaux et canalisations d'adduction d'eau</td> <td style="text-align: right;">50 ans</td> <td style="text-align: center;">14/11/2013</td> </tr> <tr> <td>- Installations : pompes, appareils électromécaniques</td> <td style="text-align: right;">30 ans</td> <td style="text-align: center;">14/11/2013</td> </tr> <tr> <td>- Organes de régulation (électronique, capteurs etc.)</td> <td style="text-align: right;">10 ans</td> <td style="text-align: center;">14/11/2013</td> </tr> <tr> <td>- Outillage et matériel d'exploitation (compteurs)</td> <td style="text-align: right;">15/10 ans</td> <td style="text-align: center;">14/11/2013</td> </tr> <tr> <td>- Bâtiments durables (château d'eau et réservoir)</td> <td style="text-align: right;">60 ans</td> <td style="text-align: center;">14/11/2013</td> </tr> <tr> <td>- Bâtiments légers, abris</td> <td style="text-align: right;">30 ans</td> <td style="text-align: center;">14/11/2013</td> </tr> <tr> <td>- Agencements et aménagement de bâtiments, installations électroniques et téléphoniques</td> <td style="text-align: right;">30 ans</td> <td style="text-align: center;">14/11/2013</td> </tr> <tr> <td>- Mobilier de bureau</td> <td style="text-align: right;">10 ans</td> <td style="text-align: center;">14/11/2013</td> </tr> <tr> <td>- Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages</td> <td style="text-align: right;">10 ans</td> <td style="text-align: center;">14/11/2013</td> </tr> <tr> <td>- Matériel informatique</td> <td style="text-align: right;">5 ans</td> <td style="text-align: center;">14/11/2013</td> </tr> <tr> <td>- Engins de travaux publics, véhicules</td> <td style="text-align: right;">10 ans</td> <td style="text-align: center;">14/11/2013</td> </tr> <tr> <td colspan="3"> ■ Frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de 5 ans ■ Frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de 5 ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec. </td> </tr> </table>	Immobilisations incorporelles	Durée :		- Logiciels bureautiques	5 ans	14/11/2013	- Frais d'établissement	5 ans	14/11/2013	■ Reprises sur subventions d'investissement et Subvention d'équipement sont amortis sur les mêmes durées d'amortissement que celles des biens auxquelles elles se rattachent			Immobilisations corporelles			- Usine de production d'eau potable et station de pompage	50 ans	14/11/2013	- Ouvrages de génie civil pour le captage et le transport de l'eau potable : branchements aux réseaux et canalisations d'adduction d'eau	50 ans	14/11/2013	- Installations : pompes, appareils électromécaniques	30 ans	14/11/2013	- Organes de régulation (électronique, capteurs etc.)	10 ans	14/11/2013	- Outillage et matériel d'exploitation (compteurs)	15/10 ans	14/11/2013	- Bâtiments durables (château d'eau et réservoir)	60 ans	14/11/2013	- Bâtiments légers, abris	30 ans	14/11/2013	- Agencements et aménagement de bâtiments, installations électroniques et téléphoniques	30 ans	14/11/2013	- Mobilier de bureau	10 ans	14/11/2013	- Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	10 ans	14/11/2013	- Matériel informatique	5 ans	14/11/2013	- Engins de travaux publics, véhicules	10 ans	14/11/2013	■ Frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de 5 ans ■ Frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de 5 ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec.		
Immobilisations incorporelles	Durée :																																																						
- Logiciels bureautiques	5 ans	14/11/2013																																																					
- Frais d'établissement	5 ans	14/11/2013																																																					
■ Reprises sur subventions d'investissement et Subvention d'équipement sont amortis sur les mêmes durées d'amortissement que celles des biens auxquelles elles se rattachent																																																							
Immobilisations corporelles																																																							
- Usine de production d'eau potable et station de pompage	50 ans	14/11/2013																																																					
- Ouvrages de génie civil pour le captage et le transport de l'eau potable : branchements aux réseaux et canalisations d'adduction d'eau	50 ans	14/11/2013																																																					
- Installations : pompes, appareils électromécaniques	30 ans	14/11/2013																																																					
- Organes de régulation (électronique, capteurs etc.)	10 ans	14/11/2013																																																					
- Outillage et matériel d'exploitation (compteurs)	15/10 ans	14/11/2013																																																					
- Bâtiments durables (château d'eau et réservoir)	60 ans	14/11/2013																																																					
- Bâtiments légers, abris	30 ans	14/11/2013																																																					
- Agencements et aménagement de bâtiments, installations électroniques et téléphoniques	30 ans	14/11/2013																																																					
- Mobilier de bureau	10 ans	14/11/2013																																																					
- Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	10 ans	14/11/2013																																																					
- Matériel informatique	5 ans	14/11/2013																																																					
- Engins de travaux publics, véhicules	10 ans	14/11/2013																																																					
■ Frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de 5 ans ■ Frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de 5 ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec.																																																							
AMORTISSEMENT FACULTATIF	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> Seuil d'amortissement sur un an : (Si différent de ci-dessus) Catégories de biens amortis : Durée :																																																						
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES EN FONCTIONNEMENT (biens amortissables)	- A hauteur des dotations aux amortissements des biens - Sur la même durée que l'amortissement des biens																																																						
CHARGES A ETALER : Nature :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> Date de début de l'étalement : Durée de l'étalement :																																																						
ICNE	- sur le stock de la dette - sur les nouveaux emprunts																																																						
AUTRES PROCEDURES : (à détailler)																																																							